

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement 1009 relatif au colportage**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 2 juin 2026.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*



Mylène Rioux, OMA

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 juin 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 2 juin 2026.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*



Mylène Rioux, OMA